

## TABLEAU DES TAUX DE LA TPS/TVH

Le tableau suivant présente le taux de TPS ou TVH pour chaque province et territoire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006. Pour déterminer quel taux de taxe s'applique à vos fournitures interprovinciales, consultez les Règles sur le lieu de fourniture.

### Taux de la TPS/TVH

Province	1 <sup>er</sup> octobre 2016 ou après	1 <sup>er</sup> juillet 2016 au 30 septembre 2016	1 <sup>er</sup> avril 2013 au 30 juin 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2010	1 <sup>er</sup> juillet 2006 au 31 décembre 2007
Alberta	5 %	5 %	5 %	5 %	6 %
Colombie-Britannique	5 %	5 %	12 %	5 %	6 %
Île-du-Prince-Édouard	15 %	14 %	5 %	5 %	6 %
Manitoba	5 %	5 %	5 %	5 %	6 %
Nouveau-Brunswick	15 %	13 %	13 %	13 %	14 %
Nouvelle-Écosse	15 %	15 %	15 %	13 %	14 %
Nunavut	5 %	5 %	5 %	5 %	6 %
Ontario	13 %	13 %	13 %	5 %	6 %
Québec	5 %	5 %	5 %	5 %	6 %
Saskatchewan	5 %	5 %	5 %	5 %	6 %
Terre-Neuve-et-Labrador	15 %	13 %	13 %	13 %	14 %
Territoires du Nord-Ouest	5 %	5 %	5 %	5 %	6 %
Yukon	5 %	5 %	5 %	5 %	6 %

## REPARTITION DE LA TVH :

- À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 :
  - Le taux de TVH à 12 % inclut 5 % pour la partie fédérale et 7 % pour la partie provinciale.
  - Le taux de TVH à 13 % inclut 5 % pour la partie fédérale et 8 % pour la partie provinciale.
  - Le taux de TVH à 15 % inclut 5 % pour la partie fédérale et 10 % pour la partie provinciale.
  - Le taux de TVH à 15 % inclut 5 % pour la partie fédérale et 10 % pour la partie provinciale.
- Du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 31 décembre 2007, le taux de TVH à 14 % incluait 6 % pour la partie fédérale et 8 % pour la partie provinciale.
- Du 1<sup>er</sup> avril 1997 au 30 juin 2006, le taux de TVH à 15 % incluait 7 % pour la partie fédérale et 8 % pour la partie provinciale.

Source: [ARC/TX/BSNSS/GST-TPS](#)

Mise à jour 04-2022